



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Lille, le

15 FEV. 2012

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Risques

Affaire suivie par :
Julien Hénique

Tél : 03 20 13 48 70
julien.henique@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet coordonnateur du bassin Artois-
Picardie

aux

Membres de la « Commission inondation »
du bassin Artois-Picardie

Objet : invitation à la réunion de la commission inondation du bassin Artois-Picardie

La circulaire du 5 juillet 2011 relative à la mise en oeuvre de la politique de gestion des risques d'inondation précise les modalités de mise en place d'une gouvernance de bassin pour la conduite de la politique de gestion, notamment en application de la directive « inondation » des risques d'inondation à cette échelle et propose pour ce faire des modalités d'animation et d'association des parties prenantes sur ce sujet.

Pour le bassin Artois-Picardie, le comité de bassin a validé, le 2 décembre 2011, le principe et la composition d'une « commission inondation » dont l'objet est de définir la politique de gestion du risque d'inondation dans le bassin, de participer aux différentes étapes de la mise en oeuvre de la directive « inondation » et de labelliser des projets de lutte contre les inondations.

Dans cette perspective, je vous invite à la première réunion de cette commission que je présiderai et qui se tiendra le :

**29 février 2012, de 10 heures à 13 heures
en salle Erignac**

à la Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais
2 rue Jacquemars Gielée à Lille

L'ordre du jour de cette première réunion est le suivant :

- rappel des objectifs de la commission inondation et proposition de mode de fonctionnement,
- présentation du projet de stratégie nationale de gestion du risque inondation,
- rappel des étapes de mise en oeuvre de la directive « inondation »,
- examen des critères de sélection des territoires à risques importants d'inondation et déclinaison au niveau du bassin Artois-Picardie,
- brève présentation des projets de lutte contre les inondations ayant été labellisés au niveau national avant la constitution de la commission inondation.

Un dossier vous sera envoyé par voie électronique avant le 22 février. Les services de la DREAL Nord-Pas-de-Calais se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.


Dominique BUR